



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 10 décembre 2015 à 15 h, à l'hôtel de Région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Éric Grignon, directeur de l'aréna régional
Monsieur Martin Lavoie, directeur

ABSENCE :

Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

2015-12-10/627

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h 07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/628

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit modifié pour le suivant :

- ITEM 1 Ouverture de la séance;
- ITEM 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- ITEM 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015;
- ITEM 4 Adjudication contrat d'assurance générale;
- ITEM 5 Adjudication contrat - Système de caméra de surveillance;
- ITEM 6 Adoption du registre des chèques;
- ITEM 7 Adjudication contrat – Équipement de sonorisation de l'aréna;
- ITEM 8 Rejet des soumissions - Mobilier de la salle à manger;
- ITEM 9 Varia;
- ITEM 10 Questions du public;
- ITEM 11 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/629

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QU'une correction doit être apportée à la résolution 2015-11-25/611 – Ouverture de la séance ordinaire du 25 novembre 2015;

ATTENDU QUE l'ouverture de la séance a été proposée par madame Louise Gallant et non par monsieur Germain Richer tel qu'inscrit au procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 25 novembre 2015 soit approuvé en apportant la correction à la résolution 2015-11-25/611.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/630

ITEM 4

ADJUDICATION CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise le contrat d'assurance générale de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, pour la période du 26 octobre 2015 au 26 octobre 2016 inclusivement, auprès du Groupe Ultima inc. pour une somme de 88 287 \$ taxes incluses, payable à même le budget 2016;

QUE le président et le directeur soient autorisés à signer pour et au nom de la régie, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/631

ITEM 5

ADJUDICATION CONTRAT - SYSTÈME DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT les soumissions demandées par invitation écrite pour l'achat d'un système de caméra de surveillance et ce, dans les délais requis :

| Nom de l'entreprise | Montant soumissionné (taxes en sus) |
|----------------------------|--|
| SécuriZone.com | 23 590 \$ |
| Téléfax communication.com | 23 190 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Téléfax communication.com est le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'achat d'un système de caméra de surveillance auprès de la compagnie Téléfax communication.com pour une somme de 23 190 \$ taxes en sus, le tout suivant sa soumission déposée le 8 décembre 2015 et payable à même le règlement d'emprunt 002;

QUE le président et le directeur soient autorisés à signer pour et au nom de la régie, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/632

ITEM 6

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Richer

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2015 ;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques ont été émis;

QUE le président et le trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/633

ITEM 7

ADJUDICATION CONTRAT – ÉQUIPEMENT DE SONORISATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT les soumissions demandées par invitation écrite pour l'achat et l'installation de la sonorisation de l'aréna et ce, dans les délais requis :

| Nom de l'entreprise | Montant soumissionné (taxes en sus) |
|----------------------------|--|
| Groupe Kloda Focus | 110 348,48 \$ |
| Solotech inc. | 82 005,52 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Solotech inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation de la sonorisation de l'aréna auprès de la compagnie Solotech inc. pour une somme de 82 005,52 \$ taxes en sus le tout suivant sa soumission déposée le 8 décembre 2015 et payable à même le règlement d'emprunt 002;

QUE le président et le directeur soient autorisés à signer pour et au nom de la régie, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/634

ITEM 8

REJET DES SOUMISSIONS - MOBILIER DE LA SALLE À MANGER

ATTENDU QUE le directeur a procédé à une demande de prix pour l'aménagement de la salle à manger de l'aréna;

ATTENDU QUE les deux (2) prix suivants ont été reçus :

| Nom de l'entreprise | Montant soumissionné (taxes en sus) |
|---------------------------|--|
| Després Laporte | 90 000 \$ |
| Rembourrage Montréal inc. | 69 475 \$ |

ATTENDU QUE les documents et prix soumis ne répondent pas aux besoins de la régie quant à l'aménagement de la salle à manger.

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la régie rejette toutes les soumissions reçues;

QUE l'analyse complète de ce dossier soit revue pour une prochaine séance de la régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-10/635

ITEM 9

VARIA

Aucun sujet au point varia.

2015-12-10/636

ITEM 10

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2015-12-10/637

ITEM 11

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire